

Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 20 mars 2023

Présidence : M. Jean-Michel Bolens
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Grégoire Pomey, M. Eric Vuissoz
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 14 février 2023 pour le

lundi 20 mars 2023 à 20h
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission de gestion

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal suivant :

7. No 23-01 - Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Hôtel-de-Ville
8. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers.

Citation

Monsieur le Syndic

Madame la Municipale

Messieurs les Municipaux

Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers communaux

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public,

Avant de commencer les débats, je souhaite la bienvenue à vous toutes, à vous tous qui avec vos titres et fonctions, participerez de manière cohérente, respectueuse aux échanges constructifs qui seront utiles et bénéfiques au bon fonctionnement de notre Commune.

L'ordre du jour n'a pas été modifié, aucun postulat ni motion n'étant à ce jour arrivé sur notre bureau nous souhaiterions par ailleurs que ce genre d'interventions nous parviennent par écrit jusqu'au vendredi 12 heures, le vendredi précédant le Conseil du lundi, afin que les chefs de groupes aient le temps de transmettre la matière et les informations à leurs ouailles.

Avant de passer à l'appel, nous vous demandons dans un premier temps d'activer votre zapette uniquement avec la touche bleue; ensuite, à l'appel de votre nom, vous validez vocalement votre

présence et appuyez dans le même temps sur la touche verte. Si la case correspondant à votre numéro n'apparaît pas en vert au tableau, insistez, ré-actionner la touche verte de votre zapette. Lors d'un vote au moyen de celle-ci, votre nom, quelle que soit la teneur de votre décision n'apparaîtra qu'en bouclement de scrutin; en principe, la case no3 ne sera pas comptabilisée, car c'est la mienne.

Je remercie Mme André Mollet de procéder à l'appel.

Fin de citation.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

43 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 8 sont excusé-e-s.

Sont excusée et excusés :

Pour le PS-Les Verts : M. Joël Herminjard et M. Jean-Samuel Py, M. Stéphane Flückiger, M. Claude Michaud,

Pour le PLR-VL : M. Olivier Favre et M. Thierry Magnin

Pour l'UDC-Ind : M. Emilien Gueissaz et Mme Caroline Thierstein

Le quorum étant atteint, nous pouvons donc procéder aux travaux de l'Assemblée.

Monsieur le Président demande l'acceptation de l'ordre du jour par le moyen du vote électronique. l'OJ est accepté avec 40 oui (2 membres du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

2. Démissions et Assermentations

Monsieur le Président annonce la réception au 16 janvier 2023 de la lettre de démission du Conseil communal de Madame Francesca Biermann avec effet immédiat et en fait la lecture.

Monsieur le Président annonce également la réception au 10 mars 2023 de la lettre de démission du Conseil communal de Madame Esther Kiss avec effet immédiat.

Le groupe UDC-Ind présente Monsieur Robin Tardy en remplacement de Madame Francesca Biermann. Le groupe PS-LV présente Monsieur Ludovic Heintz en remplacement de Monsieur Zakaria Dridi. Monsieur Antonio Buyo qui était le dernier « viennent-ensuite » sera assermenté lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2023 en remplacement de Madame Sonia Joseph. Madame Esther Kiss sera également remplacée au Conseil communal du 19 juin 2023.

Monsieur le Président précise

Citation

Avant de passer à l'assermentation, les deux candidats n'étant pas « viennent-ensuite » lors des dernières élections, chacun d'entre eux a répondu aux exigences de parrainage et tous deux, validés par le bureau du Greffe par rapport aux conditions de candidature.

Fin de citation

Monsieur le Président invite Monsieur Ludovic Heintz et Monsieur Robin Tardy à s'avancer.

L'assemblée se lève, Monsieur Ludovic Heintz et Monsieur Robin Tardy prêtent serment.

Monsieur le Président leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle. Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors de **43 à 45** membres présents.

Citation

Au nom du Conseil communal je vous félicite et vous remercie pour l'engagement que vous mettez dès maintenant à la disposition de notre Commune et de sa population. Je vous prie de rejoindre le siège qui vous est dû.

Nous avons malheureusement reçu récemment une autre lettre de démission en date du 10 mars, un courrier de Mme Esther Kiss, du groupe PS-les verts dont je vous fais également la lecture.

Le Président de groupe PS-les verts a communiqué qu'il ne souhaite pas remplacer Mme Kiss dans l'urgence, un temps de réflexion étant nécessaire afin de s'entourer de la relève. Nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait, bien sûr, il y a des imprévus, des défis professionnels, des déménagements face auxquels les plus fervents d'entre vous ne peuvent échapper. Peut-être, le rôle n'est pas ce que l'on attendait, une fatigue peut survenir, un élément qui ne nous regarde pas peut vous démotiver alors si ça devait arriver ce que bien sûr, je ne souhaite absolument pas, faites-le savoir, donnez du temps à vos colistiers pour préparer sereinement le proche avenir, vous l'aurez bien compris, je m'adresse à chacune, à chacun d'entre vous, tous groupes confondus.

Fin de citation

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet du procès-verbal du 12 décembre 2022.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2022 est adopté, par vote électronique par **43** oui (un conseil n'ayant toutefois pas voté).

4. Communications du bureau du Conseil

Monsieur le Président communique que, pour le prochain conseil, les dates suivantes sont agendées pour les commissions :

Citation

Je vous prie de prendre connaissance des dates suivantes :

Le prochain Conseil est agendé le lundi 19 juin.

Les commissions y relatives auront lieu le mardi 30, le mercredi 31 mai et éventuellement le jeudi 1er juin, le lundi 29 étant lundi de Pentecôte.

En cas d'hypothétique absence pour les futurs commissaires, pensez à vous faire remplacer au plus vite, merci d'avance.

Je vous prie de réserver également le samedi 10 juin, date choisie pour la sortie du Conseil élargi.

Le dimanche 18 juin sera une journée de votations fédérales;

A ce sujet, le bureau du Conseil et le Greffe s'occuperont du dépouillement, vous ne serez donc pas concernés; l'acquisition d'une nouvelle machine de tri à lecture optique devrait grandement faciliter le dépouillement ainsi que le remplissage des fiches de vote qui ne comprendront que des cases à cocher. Ce nouvel instrument de vote électronique nécessite toutefois pour son bon emploi une petite formation que nous suivrons ce prochain mercredi 29 mars. La boîte aux « lettres » pour la réception des enveloppes sera toujours d'actualité en face de l'entrée de la Poste; toutefois le dépôt en mains propres

ne se fera plus dans le hall « Alexei Jaccard », mais dans le petit local d'entrée du bâtiment communal, à côté de l'office du tourisme.

Encore une petite remarque concernant la diffusion des débats; il est important lors de vos interventions de bien parler dans le micro et de ne pas tourbillonner à gauche, à droite, l'essence de vos propos devenant ainsi inaudible pour les auditeurs extra-muros.

Fin de citation.

5. Communications municipales

Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

Mmes Mjellma Sylejmani, Delphine Weisser et M. Timothée Tyrode en qualité d'apprenti-e employé-e de commerce, avec effet au 2 août 2023;

Mme Ella Leguéré, médiamaticienne à l'Administration générale à 80%, avec effet au 1er mai 2023.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateur cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

M. André Cuendet, concierge qualifié au Secteur des bâtiments, conciergerie, pour le 30 juin 2023.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Réception des nouveaux citoyens (18 ans)

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens des Communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget a eu lieu le vendredi 27 janvier 2023 au Cercle espagnol. Elle a réuni plus d'une trentaine de participants de l'année 2005. Cette cérémonie a permis aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales.

SI Manufacture Reuge SA et Manufacture Reuge SA

De Bethune, manufacture horlogère située à L'Auberson, a annoncé ce jeudi 2 février l'acquisition d'actifs dans SI Manufacture Reuge SA et Manufacture Reuge SA. Suite à cette nouvelle alliance, Denis Flageollet, co-fondateur et maître horloger de De Bethune, et Pierre Jacques, CEO de De Bethune, reprendront la direction de Reuge. L'actuel CEO, Amr Alotaishan, qui représente la famille jusqu'à maintenant propriétaire, continuera à travailler pour l'entreprise et sera inclus dans un certain nombre de décisions en tant que conseiller stratégique et membre du conseil d'administration.

Reuge poursuivra ses activités de développement de la mécanique d'art autour des sons et de la musique tout en travaillant à son renouveau. Des synergies seront également créées avec d'autres environnements et artisans locaux. La Municipalité de Sainte-Croix se félicite que par ce rachat l'avenir de la mécanique d'art et son noyau soient garantis de rester à Sainte-Croix.

Pour rappel, la Commune de Sainte-Croix, le 25 mars 2013, par l'intermédiaire du préavis 917-13, a fait apport à la société SI Manufacture Reuge SA la parcelle 3831 de Sainte-Croix d'une superficie de 2629 m² pour le prix global de deux cent cinquante-deux mille francs affectés à la libération de 25'200 actions, « Actions A » privilégiées quant au droit de vote, souscrit par la Commune de Sainte-Croix.

Suite à cette acquisition d'actifs par De Bethune dans SI Manufacture Reuge SA et Manufacture Reuge SA, la Commune de Sainte-Croix reste porteuse de 25'200 actions A et le Syndic de la Commune de Sainte-Croix, administrateur de la SI Manufacture Reuge SA.

Votations et élections à la majoritaire

Comme annoncé dans les communications municipales au Conseil communal du 10 octobre 2022, l'introduction du bulletin unique pour les votation et élections à la majoritaire entrera en vigueur pour le

scrutin du 18 juin 2023. L'électeur devra répondre par oui/non en cochant la case de son choix. Les avantages sont que plusieurs objets de vote seront sur le même bulletin, le dépouillement est plus sûr et fiable que le manuel, le risque de confusion entre les réponses est exclu. La manière de voter se trouvera dans le matériel que l'électeur recevra lors des prochains scrutins. Le concept d'exploitation pour le dépouillement électronique des bulletins a été validé par la Chancellerie fédérale.

Entreprises et indépendants – Aide à fonds perdu 2022 suite à la crise COVID

Dans le cadre du renouvellement de l'aide à fonds perdu pour l'année 2022, 7 entreprises/indépendants ont déposé une demande et bénéficié d'un soutien pour un montant total de Chf 35'000.--.

Etude pour le regroupement de sociétés touristiques

Un mandat a été donné à la Fiduciaire Favre dans le cadre de la réorganisation et du regroupement de sociétés touristiques. Cet examen de la structure de détention et d'exploitation des installations sportives via des sociétés coopératives fait partie de la première étape du projet. Elle consiste à examiner la structure actuelle des remontées mécaniques et de la piscine et d'étudier la possibilité de réunir ces exploitations en une seule entité, sachant que d'autres communes sont également concernées.

Réponses à la question du Conseil communal du 10 octobre 2022

Interpellation de M. Patrice Bez : Sécheresse 2022 et changements climatiques; mesures d'urgences. La réponse de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires à l'interpellation de M. Patrice Bez est transmise en annexe.

Réponses aux questions du Conseil communal du 12 décembre 2022

Interpellation de M. Patrice Bez concernant les loups dans la région

L'interpellation de M. Patrice Bez a été transmise à la Direction générale de l'environnement, dont la réponse est en attente.

Mme Caroline Thierstein : création d'un jardin communautaire

La Municipalité soutient, depuis 2019, deux associations dont le but est de répondre aux préoccupations partagées par Mme la conseillère communale. L'Association "Allant Vers", association qui s'est constituée dans le but de réhabiliter l'ancien jardin botanique de Sainte-Croix "La Dryade" de 6'800 m². Un contrat de confiance a été signé entre l'association et la commune de Sainte-Croix, propriétaire des lieux. Il s'agit pour cette dernière, avant tout, de s'assurer que l'espace du jardin soit entretenu, que la forêt ne regagne pas du terrain et que le public tout comme les riverains puissent profiter des lieux en toute quiétude. Une partie du parc est consacrée à la culture potagère dans une visée d'autonomie alimentaire, tandis que la partie jardin botanique est entretenue afin que les espèces rares soient protégées et maintenues.

"Mon Pote'âgé" est un projet de jardinage intergénérationnel et interculturel qui vise à créer une communauté solidaire et responsable autour d'un potager communautaire, tout en valorisant le savoir-faire de chacun et en favorisant l'inclusion sociale. L'association met en relation les pensionnaires d'un EMS, des écolières et écoliers, le Centre professionnel du Nord vaudois et l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants pour échanger des connaissances en jardinage et en cuisine. Cette initiative permet de promouvoir la transmission des savoirs, de favoriser l'inclusion sociale et de créer des liens entre les générations et les cultures. L'objectif de l'association "Mon Pote'âgé" est de sensibiliser les participants à l'importance d'une alimentation saine et de proximité, ainsi qu'à l'impact de leurs choix alimentaires sur l'environnement. La collaboration avec les écoles et l'enseignement de l'économie familiale permet également de sensibiliser les jeunes à ces enjeux et de les impliquer dans la création d'un avenir plus durable.

M. Michaël Mollet : proposition de nommer la future salle de gym de la Gare "Salle de sport Michel Bühler"

Au stade actuel de la construction de la nouvelle salle de gym de la Gare, il semble prématuré pour la Municipalité de dédier cette nouvelle construction à une personnalité locale. Pour rappel, une demande

en ce sens pour une autre personnalité locale a été soumise à la Municipalité et à la présidente du Conseil Communal par courrier en date du 21 novembre 2021.

Cependant, la Municipalité est ouverte à lancer une réflexion en collaboration avec les écoles, qui seront les principales utilisatrices de ce nouvel édifice une fois que la salle de gym aura été officiellement inaugurée et mise en service. Cette réflexion pourrait porter sur la possibilité de dédier cette salle de gym à une personnalité locale, un lieu-dit ou une cause particulière, en fonction des besoins et des aspirations de la communauté scolaire et sur approbation finale de la Municipalité.

Réponse à la question de Mme Francesca Biermann sur l'afflux de requérants d'asile dans notre région et leur hébergement

Outre le foyer EVAM sis à la Rue de l'Industrie à Sainte-Croix, pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes, notre Commune compte depuis le printemps 2022 un foyer temporaire à La Grange à L'Auberson, pouvant compter une centaine de locataires.

Actuellement, ces foyers sont occupés à près de 80% de leur capacité maximale. A cela s'ajoutent plus de 70 baux privés. Selon le chiffre fourni par EVAM fin février, notre Commune accueille à ce jour 315 réfugiés. A ceux-ci s'ajoutent 27 personnes hébergées sur la Commune de Bullet. La population requérante représentait habituellement 3% de notre population (sur une moyenne cantonale qui se situe à 1,5%). Nous avons actuellement doublé cette population sur notre territoire. Sainte-Croix a toujours fait plus que sa part dans l'accueil de la population migrante et la situation actuelle, qui devait être à court terme, devient réellement problématique.

Avec un fort afflux d'enfants à scolariser et près de 80 élèves allophones dans les classes de nos établissements d'éducation, le système scolaire se trouve actuellement dans une situation très tendue en termes de nombre d'élèves, de locaux et d'enseignants disponibles. Des difficultés sont également présentes sur le réseau des transports publics aux heures où les élèves les empruntent pour rejoindre leur établissement scolaire. Cette situation préoccupe la Municipalité depuis de nombreux mois déjà. Une rencontre a eu lieu le 19 décembre dernier avec la Conseillère d'Etat Isabelle Moret. Le syndic Cédric Roten a rendu attentive Mme Moret de la difficulté à faire face à long terme à cette situation. Plusieurs questions ont alors été posées au Canton, notamment la demande de pouvoir rapidement mettre un terme aux activités du foyer d'urgence de L'Auberson. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse à ce jour et une relance a été faite auprès de la Conseillère d'Etat.

Nous avons également rappelé à EVAM Sainte-Croix de respecter la convention qui stipule l'interdiction de signer des baux privés pour les requérants. Les migrants bénéficiant de baux privés sur notre région sont souvent envoyés directement par Yverdon ou démarchés par des propriétaires privés pour déménager en appartements.

Monsieur le Syndic Cédric Roten ajoute le point ci-dessous :

Commune de Sainte-Croix / Crédit Suisse

Depuis le week-end dernier, il y a de nombreuses interrogations concernant l'avenir du Crédit Suisse. Pour la commune de Sainte-Croix, l'essentiel de la gestion des liquidités pour les factures et les paiements se fait exclusivement par l'intermédiaire de la Banque Cantonale Vaudoise et Postfinance. La commune n'a pas de compte bancaire ni contracté de prêt auprès du Crédit Suisse. La seule relation d'affaires qu'entretient la commune de Sainte-Croix avec le Crédit Suisse concerne le leasing informatique et son financement. En effet, la société Ecofina fournissant cette prestation pour la commune de Sainte-Croix travaille avec le Crédit Suisse en tant que fournisseur de leasing.

Monsieur le Municipal Yvan Pahud ajoute le point ci-dessous :

Citation

Vous l'avez certainement vu dans les médias, la commune de Sainte-Croix et particulièrement la société des Remontées Mécaniques est entrée dans l'abonnement « Magic Pass ». Il s'agit d'une opportunité unique pour notre station et plus particulièrement pour notre région. Cet abonnement regroupe 69 stations réparties sur plusieurs cantons et même deux pays. C'est plus de 165000 abonnements vendus et qui permet une utilisation 4-saisons. Cela entre tout à fait dans la volonté de développement de notre région, soit tourner vers un tourisme 4-saisons.

C'est une opportunité de mettre en avant notre région car les personnes venant skier dans notre région cet hiver verront le magnifique panorama du Balcon du Jura ainsi que nos infrastructures touristiques, nos hôtels, restaurants, nos installations sportives, nos parcours de randonnées et VTT et, je l'espère, bientôt le site 4 saisons de la piscine des Replans qui va bientôt être rénové. En venant skier l'hiver, les détenteurs du « Magic Pass » auront envie de revenir découvrir notre région également pendant les 3 autres saisons.

Il s'agit également d'une nécessité financière. En tant que membres du Conseil communal, vous êtes au courant des finances de la société des Remontées mécaniques qui vous sont présentées lors de la Commission de Gestion. Je ne vous cache pas que notre société n'avait finalement pas d'autre choix que d'entrer dans le « Magic Pass ». Cette action a pour but de sauver notre station. Si nous ne faisons pas ce pas, c'était finalement « mettre la clé sous la porte ». Ceci est bien entendu, dû à la diminution chaque année des ventes des abonnements locaux « T'es Royé » qui s'additionne à la concurrence du « Magic Pass », puisque les stations qui nous entourent que ce soit celle de la Robella ou de Métabief ou des autres stations du Jura ou de la Vallée de Joux, des Alpes vaudoises ou fribourgeoises étaient entrées depuis longtemps dans le « Magic Pass ». Finalement comme presque toutes les stations vaudoises et fribourgeoise nous n'avions d'autres choix que de rentrer dans le « Magic Pass » pour survivre. Notre station est idéalement située dans un bassin de population de près de 200000 habitants entre la Broye fribourgeoise, la Broye vaudoise, le Gros-de-Vaud, le Nord Vaudois, la partie Est du district de Morges ainsi que la région de Lausanne. Dans ces régions, il y a de nombreux détenteurs de cet abonnement. C'est donc une opportunité pour qu'ils viennent skier chez nous. Nous sommes une des dernières stations vaudoises et du Jura n'ayant pas encore le « Magic Pass », il reste sauf erreur seulement la station de la Dôle qui ne soit pas encore entrée dans ce système d'abonnement.

Il y a aussi bien sûr la diminution de l'enneigement que nous pouvons constater chaque année. Nous avons parfois un bon hiver mais nous avons aussi des hivers mauvais. L'abonnement « Magic Pass » permet de garantir une base du chiffre d'affaires, puis à chaque passage au portillon nous touchons une rémunération supplémentaire. Nous ferons le bilan dans une année mais l'espérance est grande dans cet abonnement afin de donner un nouvel élan et sauver notre station du Balcon du Jura. Nous rappelons que la Commune de Ste-Croix et le Commune de Bullet ont fait un geste en faveur des enfants scolarisés et domiciliés sur nos deux communes, puisqu'ils prennent en charge le 50% de l'abonnement « Magic Pass » pour les enfants, donc Chf. 135.- de prise en charge communale et les parents n'ont plus qu'à payer la moitié soit Chf. 134.-. Il est vrai que par rapport à l'abonnement «T'es Royé» d'avant, cela fait une augmentation, c'est pourquoi nous avons fait un effort pour notre principale clientèle que sont les enfants.

Auparavant, souvent les parents achetaient un abonnement à Chf. 189.-, ne skiaient pas, mais c'était surtout pour que leur enfant bénéficie d'un abonnement « T'es Royé » inclus dans le prix.

Finalement un abonnement à Chf. 189.- pour un adulte qui ne skiait pas mais voulait faire bénéficier son enfant et le prix proposé d'un « Magic Pass » pour Chf. 134.-, cela ne fait finalement pas une énorme augmentation même si nous sommes conscients que pour les adultes cela représente un grand changement. Mais il est important de rappeler que nous ne sommes pas dans le même genre d'abonnement car celui-ci permet de skier dans 69 stations et surtout de l'utiliser également l'été, à la Robella ou à Métabief par exemple. C'est un geste que les Municipalités ont voulu faire en faveur des familles.

A rappeler également que le prix de l'abonnement de saison pour la station des Rasses est exactement le même que celui pratiqué avant l'entrée dans l'abonnement « T'es Royé » soit de Chf. 360.- pour les adultes et Chf. 290.- pour les séniors, étudiants et juniors. Pour les deux communes, il s'agit d'une vision touristique beaucoup plus globale que de voir l'opportunité d'entrer dans ce « Magic Pass ». Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur Thierry Luthringer demande sur quelle ligne budgétaire la subvention pour les enfants pour l'abonnement « Magic Pass » serait prise ?

Réponse de **Monsieur le Municipal Yvan Pahud** :

Citation

Il n'y a pas d'augmentation de la subvention accordée aux Remontées mécaniques, cette subvention pour les enfants est prise sur la garantie de déficit de Chf 150000 qui est accordée aux Remontées mécaniques. Il s'agit donc d'un défi financier supplémentaire pour la société des Remontées mécaniques étant donné qu'elle voit sa subvention communale déduite de la subvention accordée aux enfants. Nous espérons que c'est un pari gagné sur l'avenir car les enfants faisant souvent un passage aux tourniquets (plus fréquents que les adultes), on espère pouvoir s'y retrouver aussi avec le nombre de passages que l'on obtiendra avec le « Magic Pass ».

Fin de citation

6. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la Commission de gestion

Suite à la démission de Madame Sonia Joseph, Madame Dominique Schmid et Monsieur Moussa Cissé passent de suppléants à membres de la COGES.

Monsieur Claude Michaud est proposé et nommé comme 2^{ème} suppléant de la COGES à la place de Madame Esther Kiss.

Monsieur le Président souhaite une bonne semaine à la COGES.

7. Rapport de la commission chargée de l'examen du préavis No 23-01 Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur le Président invite la rapportrice, Mme Marion Tanner à lire son rapport.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-01 s'est réunie le 28 février 2023 à 19h

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Joël Herminjard, Claude Michaud, Olivier Guignard, Michaël Mollet, Sébastien Pavid et de la rapportrice soussignée.

Olivier Troyon était excusé.

La Municipalité était représentée par Mme Rachel Gueissaz et M. Sylvain Fasola. MM. Jean-François Gander et John Lambert était également présents pour le service de l'urbanisme et des bâtiments.

La première idée de la Municipalité était de mettre le crédit dans le budget, mais comme il s'agit plutôt d'investissement, il est préférable de passer par ce préavis.

Pour résumer ce long préavis : il s'agit d'installer 244 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture plate de l'Hôtel de Ville, avec comme but principal l'autoconsommation de l'électricité produite par les services de l'administration communale situés dans le bâtiment. Le solde sera revendu au fournisseur d'électricité, au tarif fixé de 18,6 centimes par kilowattheure.

L'ensoleillement annuel à Sainte-Croix est de 1050 heures en moyenne. La production annuelle de l'installation projetée a été estimée à 51'020 kWh, par un logiciel tenant compte de l'ensoleillement, ainsi que de l'orientation et de l'ombrage. Afin de connaître la production effective de l'installation, elle sera mesurée au niveau de l'onduleur, car Romande Energie ne décompte que ce qu'elle achète.

Les questions suivantes ont été abordées lors de la séance de commission :

- Les panneaux sont résistants à la grêle
- L'entretien, principalement du nettoyage, n'est pas encore planifié : sa répartition entre entreprise et services communaux est à négocier
- Il a été décidé de privilégier une production annuelle maximum, qui permet de meilleures rentrées financières pour la Commune, plutôt qu'une production optimale en hiver, au moment où la production d'énergie est plus rare. C'est pourquoi le positionnement « en shed » (en vague) a été choisi, avec une inclinaison faible des panneaux (15-20%). Une inclinaison plus grande pourrait améliorer la production hivernale, pour autant que la quantité de neige ne compromette pas toute production.
- L'étanchéité du toit est encore bonne, mais il est préférable de la rénover avant l'installation des panneaux, pour ne pas avoir besoin de la refaire dans les prochaines années. L'isolation thermique, elle, est encore suffisante, bien que son épaisseur soit inconnue.
- L'entreprise fournissant les panneaux photovoltaïques, fabriqués en Allemagne, ayant du stock, le délai de livraison relativement court devrait pouvoir être respecté, avec une installation prévue durant l'été 2023.
- La durée de vie de l'installation solaire est de 30 ans. Les coûts du démantèlement sont inconnus, et donc pas inclus dans le crédit. Il faut espérer que le recyclage sera possible.
- C'est également le modèle d'autoconsommation qui a été choisi pour la nouvelle salle de gymnastique du collège de la gare, avec une utilisation autant que possible entre ce nouveau bâtiment et le collège
- La Municipalité a d'autres projets photovoltaïques en vue (STEP de l'Auberson ? Centre Sportif et son toit en tôle plus facile à aménager ?) : nous en saurons plus prochainement...

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Hôtel-de-Ville;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 185'000.00. Le compte 9143.23.01 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la subvention, par le compte 351.1.3311 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de CHF 20'400.- la première année en tenant compte des intérêts (2 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente CHF 18'925.- avec une annuité constante. Ce calcul tient compte du subside mais fait abstraction des gains sur l'autoconsommation.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Jean-René Marguet

Citation

Les panneaux étant fabriqués en Allemagne, est-ce qu'il s'agit de la société Meyer Burger qui a rapatrié la fabrication de ses panneaux de Chine en Allemagne et aux Etats-Unis, il s'agit d'une société anonyme qui a son siège à Thoune.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola répond qu'il n'a pas l'information sur le type de panneau solaire et la marque fournie mais pourra la donner prochainement. Il confirme un peu plus tard que le fournisseur est l'entreprise Aleo Solar dont le siège se trouve en Allemagne.

Monsieur Steve Benoit demande s'il est possible qu'il y ait des reflets et des projections de luminosité de ces panneaux vers des maisons plus hautes vu que l'administration communale se trouve dans une position relativement basse dans le village, les panneaux étant positionnés de manière à capter un maximum de soleil. Si ces reflets venaient à perturber certains citoyens, est-ce que le projet tiendrait compte de ces éventuels désagréments ?

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola répond qu'effectivement ce type d'installation de panneaux solaires sur n'importe quel bâtiment peut induire des réflexions solaires sur des autres immeubles situés dans la localité. Rien de particulier n'est prévu pour cette installation au même titre que pour tant d'autres installations similaires sur le territoire de la Commune ou ailleurs. Il faudra voir si cette problématique sera plus marquée ou pas, il y a un petit mur et une installation prévue à ce niveau-là. Une inclinaison permet également de dévier un peu les choses mais aucune étude n'a été réalisée pour se concentrer sur cet aspect en particulier et elle ne serait pas forcément nécessaire car cette étude devrait être imposée par la suite à des particuliers également. L'idée étant de faire avancer cette production d'énergie renouvelable, ce type d'étude serait un frein global à cette politique et cette stratégie adoptée assez largement à travers les différentes communautés aujourd'hui.

Monsieur Pierre-Alain Gerber mentionne son expérience avec des panneaux solaires sur ses garages qui sont relativement bas. Il dit être au milieu d'un quartier de villas et que ses voisins ne se sont jamais plaints (il a également une entreprise en face de sa maison) et qu'il n'a lui-même constaté aucun reflet.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du préavis 23-01, celles-ci sont acceptées telles quelles par 43 oui par vote électronique (un conseiller n'ayant toutefois pas voté).

8. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président indique qu'une interpellation du Conseil communal va être présentée, suivie d'une résolution qui sera votée.

Monsieur Eric Jutzet Bassi lit l'interpellation

Interpellation au nom du Conseil Communal de Sainte-Croix concernant le futur de la formation en médiamatique au CPNV de Sainte-Croix.

Nous avons toutes et tous été surpris en apprenant la nouvelle d'un possible regroupement de la formation en médiamatique sur le futur site de la nouvelle école professionnelle de Payerne, ceci pour 2026-2027. Le projet proposé par le Conseil d'Etat, et voté au Grand Conseil récemment, a validé l'option d'un déménagement possible de cette formation de Sainte-Croix à Payerne. Nous regrettons toutes et tous profondément cette décision qui balaye tous les efforts qui ont été entrepris à Sainte-Croix afin de proposer cette formation qui pour rappel a été développée ici il y a plus de 20 ans. Non seulement cela démontre une non-reconnaissance des efforts fournis par notre Commune, qui a consacré du temps et des investissements pour mettre en place cette formation, mais aussi une attitude distante envers nos Autorités Communales et la Région. De plus et fait grave selon nous, la Municipalité de Sainte-Croix n'a jamais été approchée ou concertée par la Direction Générale de l'Enseignement Post obligatoire (DGEP) ou le Conseil d'Etat avant de prendre cette décision. C'est d'autant plus incompréhensible car cette formation du CPNV est largement reconnue pour sa qualité et qu'elle a permis de tisser des liens étroits avec les entreprises du Nord Vaudois, plus précisément à Sainte-Croix. Bien entendu les retombées négatives sont importantes, on parle ici de 250 étudiantes et étudiants qui participent à la vie locale, parfois en y habitant, et très souvent en se rendant dans nos commerces. La filière permet aussi de proposer des emplois à Sainte-Croix, à noter que certains enseignants ont emménagé, voir construit ici, nous ne voulons pas avoir à les compter parmi les pendulaires supplémentaires, à l'horizon 2027 !

Nous interpellons donc la Municipalité afin de connaître plus précisément ce qui a déjà été entrepris pour annuler cette décision et si elle a des informations plus précises à nous transmettre aujourd'hui.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation par **Monsieur le Syndic Cédric Roten**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Chère et chers collègues de la Municipalité,

Le mardi 11 octobre, le Grand Conseil a voté un crédit pour l'achat d'un terrain à Payerne, terrain qui devra accueillir dès 2027 la future École professionnelle de Payerne.

A la lecture de l'Exposé des Motifs et Projet de Décret, EMPD, la municipalité a pris connaissance d'un impact collatéral pour Sainte-Croix, le possible déplacement de la formation en médiamatique, du Nord Vaudois dans la Broye. Dans cet exposé des motifs, la Direction Générale de l'Enseignement Professionnel, par l'intermédiaire de son directeur, M. Lionel Eperon, sous-tend plusieurs scénarios quant aux branches professionnelles pouvant être retenues pour finaliser le programme du futur bâtiment de Payerne.

Une de ces variantes est le regroupement sur le Site de Payerne d'un pôle Commerce et vente ainsi que d'un pôle Médiamatique.

La formation des médiamaticiens est actuellement dispensée à Yverdon-les-Bains pour la formation duale et à Sainte-Croix pour la formation en école de métier. Pour le site de Sainte-Croix, cela concerne à ce jour 261 étudiants et 43 enseignants.

Le choix final du scénario retenu incombera au Conseil d'Etat, ceci lors de la présentation au Grand Conseil du crédit d'ouvrage, décision agendée pour janvier 2025.

La Municipalité de Sainte-Croix n'a jamais été informée ni consultée sur ces différents scénarios. Dès que nous avons pris connaissance de ce projet d'Exposé des Motifs, nous avons immédiatement demandé à rencontrer le directeur de la DGEP ainsi que la cheffe de département pour exprimer notre inquiétude et notre déception quant aux scénarios envisagés.

Cette rencontre s'est déroulée le vendredi 24 juin 2022 dans les locaux de la DGEP à Lausanne. A l'issue de cette rencontre nous avons obtenu du Conseil d'Etat une première garantie inscrite dans le EMPD, je cite : **"Dans l'hypothèse où le regroupement de l'ensemble des apprentis médiamaticiens dans la future École professionnelle de Payerne viendrait à se confirmer, d'autres formations seront alors dispensées dans les locaux du site de formation de Sainte-Croix. Dans tous les cas, le Conseil d'Etat veillera alors à ce qu'un nombre d'élèves comparables continue à être formé sur le site de Sainte-Croix, par une utilisation optimale des surfaces de formation mises à disposition par la commune."**

Durant la commission du Grand Conseil qui s'est tenu le 16 septembre 2022 et qui a débattu sur cet objet, mon collègue député Yvan Pahud, a pu obtenir de la commission que ce déplacement ne devait pas se faire au détriment du site de formation à Sainte-Croix. Cette remarque a été inscrite dans le rapport de la commission soumis au Grand Conseil et acceptée à l'unanimité par les membres de la commission.

Le 11 octobre 2022, lors du vote de cet EMPD en plénum, mon collègue Yvan Pahud et moi-même sommes intervenus, avant le vote final, afin de rappeler que toute action visant au renforcement de la formation professionnelle dans notre canton doit être soutenue et encouragée, mais que la commune de Sainte-Croix et sa municipalité restera attentive à l'avenir de la formation en Médiamatique à Sainte-Croix et dans le Nord Vaudois. Nous avons exprimé le vœu que la création et le développement d'une nouvelle école professionnelle ne doit pas se faire au détriment d'une autre école et qu'il y a suffisamment de défis à relever dans la formation professionnelle sans aller cannibaliser les ressources des autres écoles professionnelles du canton.

Ce premier EMPD, concernant la nouvelle École Professionnelle de Payerne, a été accepté à l'unanimité, 127 Oui, 0 non, 0 abstention.

Le mardi 21 février 2023, notre collègue député Jean-Franco Paillard a déposé une interpellation au Grand Conseil pour le **"Maintien de la formation en médiamatique sur le Balcon du Jura Vaudois"**, reprenant les inquiétudes qui avaient été soulevées en plénum et demandant au Conseil d'Etat si une décision avait déjà été prise, et quelle garantie pouvait être donnée aux responsables de l'économie du Nord vaudois et aux parties prenantes de Sainte-Croix et d'Yverdon-les-Bains.

Cette interpellation a été cosignée et soutenue par 45 autres députées et députés.

Selon la Direction Générale de l'Enseignement Post obligatoire, à ce jour, aucune décision officielle n'a encore été prise.

Le département de la formation étant aujourd'hui dirigé par M. le Conseiller d'Etat Frédéric Borloz, le dossier est passé entre ses mains.

Lors d'un échange informel à l'occasion de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO où j'ai l'occasion de siéger avec M. Conseiller d'Etat, M. Borloz m'a confirmé, personnellement, son intention de s'y plonger prochainement afin de rendre une décision une fois ayant pu prendre connaissance de l'ensemble des éléments.

Dans cette hypothèse, une visite sur site a été agendée au début du mois prochain.

Afin de nourrir sa réflexion, la Municipalité a transmis à M. Borloz, en début de semaine passée, une étude sur "**L'impact économique d'une école professionnelle sur une région**". Étude réalisée à Sainte-Croix en 2003 et actualisée en 2015.

Cette étude a démontré que l'analyse des flux financiers de l'école professionnelle de Sainte-Croix laissait apparaître un solde positif de revenu pour la région de Sainte-Croix de l'ordre de **2,5 millions** de francs. Et près de **3 millions** de francs supplémentaires pour le reste du Nord Vaudois.

De plus, cette étude a démontré que les étapes de la vie du CPNV à Sainte-Croix s'inscrivaient dans le cadre de l'histoire de Sainte-Croix et de sa région, et constituaient un volet particulier et important de son développement économique.

En conclusion :

La médiamatique représente l'un des trois piliers de la formation à Sainte-Croix.

La commune a été pionnière dans cette formation. Nous l'avons accueillie, fait grandir, développée et ceci depuis plus de vingt ans.

Un déplacement de cette formation serait dommageable, car un vaste réseau d'entreprises, de formateurs et de compétences connexes s'est mis en place avec le temps. De plus, les élèves qui viennent en semaine et qui logent sur la commune contribuent à dynamiser l'économie locale et renforcer l'offre transports publics.

La commune de Sainte-Croix a fait construire un bâtiment spécialement pour cette formation en investissant ses propres deniers, alors que c'est normalement quelque chose qui relève de la compétence de l'Etat.

Si nous sommes conscients que la décision finale ne nous appartient pas, étant entendu que le choix final incombe au Conseil d'Etat, il nous reste l'usage des outils parlementaires ainsi que le ministère de la parole. La Municipalité s'engage à mettre tout en œuvre pour maintenir cette formation à Sainte-Croix.

Dans ce sens, une résolution prise par votre conseil communal ne pourra qu'appuyer les démarches déjà entreprises ainsi que soutenir et renforcer les démarches et actions à venir.

D'avance je vous remercie pour votre soutien ainsi que pour votre attention.

Proposition de résolution après réponse de la Municipalité, lue par **Monsieur Eric Jutzet Bassi**.

Monsieur Jean-Claude Piguet propose une petite modification au texte de la Résolution pour plus de précision au cas où cette Résolution devait être publiée dans les journaux.

« Le Conseil communal de Sainte-Croix refuse catégoriquement **le déménagement de la formation en médiamatique de Sainte-Croix à Payerne** qui n'apporte aucune plus-value au Canton.

Monsieur le Président demande le vote à main levée de la modification du texte de la Résolution qui est acceptée à l'unanimité.

«Le Conseil communal de Sainte-Croix refuse catégoriquement le déménagement de la formation en médiamatique de Sainte-Croix à Payerne qui n'apporte aucune plus-value au

Canton. Il encourage et soutient fortement la Municipalité à prendre toutes les mesures utiles et à faire tout son possible afin de pouvoir continuer à proposer ces cursus de formation professionnelle de qualité dans notre Commune, et ainsi à maintenir et développer les structures à Sainte-Croix».

Monsieur le Président demande ensuite le vote par zapette de la Résolution qui est acceptée par **43** oui (un conseiller n'ayant toutefois pas voté).

Monsieur le Syndic Cédric Roten remercie le Conseil communal pour son soutien et assure que la Municipalité va mettre tout en œuvre pour pouvoir défendre cette formation sur le site de Sainte-Croix.

Monsieur Steve Benoit

Citation

Monsieur le Président ;

Madame, Messieurs les conseillers municipaux ;

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux ;

Membres de la presse et du public ;

Je tiens à souligner au nom du groupe UDC – Indépendants le fait d'avoir pu travailler en commun concernant l'interpellation pour la Médiamatique et sommes contents que le conseil communal, par cette démarche commune, montre un signal clair et fort, quant à notre motivation à faire maintenir notre pôle de formation à Ste-Croix, dont la Médiamatique, tant son importance compte pour notre région.

Merci à la Municipalité de défendre les intérêts de nos citoyens.

Fin de citation

Interpellation de **Monsieur Thierry Luthringer** qui est soutenue par au moins 5 personnes.

Citation

Mon interpellation concerne le Postulat du Conseiller Joël Herminjard déposé au Conseil du 26 mars 2018 demandant à la Municipalité d'étudier différents scénarios qui permettraient à nos concitoyens ainsi qu'aux visiteurs ayant acquis un véhicule électrique de pouvoir recharger ce dernier sur une borne électrique.

A ce jour, la Municipalité n'a pas donné réponse à ce Postulat alors qu'elle est tenue d'y répondre dans les six mois ou à défaut dans l'année qui suit, c'est-à-dire en 2019, article 59 du règlement communal. Nous sommes en 2023, cela fait donc 5 ans que ce Postulat a été déposé.

J'ai été interpellé dernièrement par des citoyens de la Commune pour savoir ce que la Commune de Sainte-Croix prévoyait pour la mise en place de bornes de recharge car actuellement aucune n'est mise à disposition, non seulement pour les habitants de la Commune mais aussi pour les touristes et les gens de passage. Cela pose donc un problème dans une région comme la nôtre qui veut notamment développer le tourisme dans le cadre d'un Masterplan.

C'est pourquoi j'interpelle aujourd'hui la Municipalité afin de connaître l'avancée de sa réflexion, des mesures éventuelles qu'elle pense prendre à ce sujet, voir les propositions envisagées. Je vous remercie de votre réponse.

Fin de citation

Madame la Municipale Rachel Gueissaz remercie **Monsieur Luthringer** pour ce rappel, ayant hérité de ce Postulat avec la nouvelle législature et s'excuse, pour la Municipalité, que ce Postulat a dû « glisser sous la pile ». Ce Postulat est en ce moment entre les mains du Service Technique. Une société va être rencontrée

tout prochainement qui va faire des propositions sur comment pourraient être développées ou pas les bornes de recharge électrique sur la Commune de Sainte-Croix. Il est rappelé que, concernant les bornes de recharge électrique pour les particuliers, la Commune de Sainte-Croix, à travers le fond pour les subventions aux énergies renouvelables, subventionne actuellement des bornes de recharge électrique, entre 15 et 20 ont été subventionnées depuis le début. Une solution doit être trouvée, à savoir si la Commune ou une entreprise privée viendrait pour installer des bornes. Une réponse pourra être fournie à ce sujet soit pour le Conseil communal de juin ou pour celui d'octobre.

Monsieur le Président demande à **Monsieur Luthringer** s'il souhaite proposer une résolution.
Monsieur Luthringer répond qu'il ne dépose pas de résolution étant donné qu'une réponse de la Municipalité devrait être fournie pour le Conseil communal de juin ou celui d'octobre.

Interpellation de **Monsieur Patrice Bez** pour un tableau de bord des préavis et projets en cours de la Municipalité qui est soutenue par au moins 5 autres conseillers. **Monsieur Patrice Bez** donne lecture de cette interpellation.

Interpellation du groupe PLR & Verts libéraux
Pour un tableau de bord des dossiers en cours

Le nombre de préavis et de dossiers en cours traités par la Municipalité est en augmentation constante. Nous sommes conscients que, pour des raisons de ressources humaines, financières ou de compétences cantonales, certains projets n'avancent pas aussi vite que prévu ou souhaité. Néanmoins, à une époque où l'information et la communication s'avèrent déterminants pour éviter rumeurs et mouvements d'impatience de la part de nos citoyens, il nous paraît important de pouvoir connaître l'état d'avancement des préavis et projets de la Municipalité dans le cadre du Programme de législature en cours. Informer les membres de notre Conseil sur l'évolution des projets relevant du Canton n'est pas forcément le rôle de la Municipalité, mais si des informations sont disponibles, elles devraient pouvoir être communiquées.

Dans cet esprit, nous demandons à la Municipalité d'établir un tableau de bord simple, facile à mettre à jour et comprenant les principaux préavis et projets en cours. Ce tableau pourrait être évoqué à chaque séance du Conseil, en relevant en priorité les projets et préavis ayant évolué ou rencontré des blocages, les autres éléments étant marqués par un RAS (rien à signaler).

Monsieur le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande s'il y a une réponse de la Municipalité qui souhaite répondre au prochain Conseil communal du 19 juin 2023.

Citation

Monsieur Andreas Zurbrügg prend la parole en tant que citoyen de la Commune et en tant que Conseiller communal et non en tant que responsable du foyer EVAM du Balcon du Jura. Il souhaite faire suite à certaines discussions au sujet de l'afflux de réfugiés dans notre région. Il remercie la Municipalité d'avoir thématiquement la question d'une répartition équitable sur l'ensemble du canton. Il pense qu'effectivement chaque commune et chaque région devrait faire sa part et qu'il n'est pas souhaitable ni équitable que certaines en fassent beaucoup pendant que d'autres en fassent nettement moins. Néanmoins, certains chiffres démontrent que la réactivité, la solidarité et la qualité de l'accueil dont notre région fait preuve ont eu pour conséquence des retombées économiques intéressantes pendant cette période de transition

actuelle. La population EVAM sur le Balcon du Jura, entre Sainte-Croix, l'Auberson et Bullet s'élève à ce jour à environ 340 personnes, dont à peu près la moitié vivent dans des structures collectives. Des bénéficiaires de l'EVAM louent à peu près 80 appartements en bail privé, en contrat privé sans que l'EVAM en soit partie contractuelle. Même si l'EVAM ne soutient pas la prise de baux privés dans notre commune, les agences et gérances font activement de la pub car le taux de vacance est relativement élevé chez nous. L'EVAM occupe actuellement un total d'environ 13 EPT sur la Balcon du Jura dont 4 personnes habitent directement à Sainte-Croix et 2 à 3 EPT indirects qui habitent également dans les communes. Nous avons également plusieurs frontaliers qui paient une part de leurs impôts à la Commune. Les loyers mensuels versés pour les appartements privés hors structures collectives s'élèvent à environ Chf. 60000.-.

C'est une estimation faite sur la base d'un loyer moyen de Chf. 750.- par mois. L'assistance mensuelle versée pour les environ 340 personnes s'élève à environ Chf. 100000 par mois, en prenant comme base de calcul l'assistance minimale de Chf. 9.50 par jour. Le montant payé pour les abonnements de Travys s'élève entre Chf. 40000 et Chf. 45000 par mois. Ceci est un calcul fait par Monsieur Andreas Zurbrugg sur la base d'un abonnement Mobilis de 6 zones. Ce sont en tout environ Chf. 200000 par mois, au total de 2,4 millions de francs par année de financement cantonal et fédéral hors loyer de structure collective et en dehors des salaires des collaborateurs qui arrivent dans notre région. 80 enfants sont enclassés dans nos écoles et nous sommes en collaboration constante et constructive avec les écoles pour permettre là aussi un accueil de qualité. « Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les écoles pour tout leur travail fourni. Les frais de scolarité pour ces enfants sont pris en charge et remboursés par le Canton. En conclusion, il est vrai que notre région fait plus que d'autres et il est juste que la Municipalité demande une meilleure répartition sur l'ensemble du Canton. Mais il est vrai aussi que la présence de l'EVAM est aussi intéressante d'un point de vue économique et permet notamment le maintien et le soutien de deux structures hôtelières après deux ans de COVID et en attendant la mise en œuvre du Masterplan du tourisme 4 saisons. Le maintien et la rénovation de l'immobilier sur place, loué à l'EVAM ou à ses bénéficiaires donne du travail aux entreprises locales pour des rénovations et réparations. Les bénéficiaires et collaborateurs font leurs courses dans les commerces de la région et soutiennent l'offre des transports publics. Notre région et notre village sont connus pour leur qualité d'accueil notamment en lien avec le foyer de Sainte-Croix, la très bonne collaboration entre tous les acteurs de la Commune, de l'EVAM, de la société, etc, est reconnue. « Mon vœu serait que la cohabitation temporaire se passe au mieux et que nous utilisions en tant que commune et région les retombées économiques de notre générosité d'accueil le temps que d'autres solutions aient été trouvées. Je vous remercie de votre écoute ».

Fin de citation

Monsieur Laurent Buchs

Citation

Je suis obligé d'intervenir après le discours de notre cher collègue.

Plusieurs personnes m'ont déjà parlé de l'afflux de requérants d'asile dans la Commune. Il est bien d'aider ces gens-là, je suis tout à fait d'accord. Mais quand on prend la Grange pour des Ukrainiens et qu'il y a des Turques et d'autres, je pense qu'il faudrait quand même poser un nombre car pour finir on ne sait plus si on est à Sainte-Croix ou si on est dans un autre pays.

En ce qui concerne les locations d'appartement, on se bat à Sainte-Croix pour avoir des locataires d'un certain standing, des gens respectueux, très souvent des retraités qui remontent à Sainte-Croix pour partir de la ville et fuir tous ses problèmes et ils arrivent ici et se retrouvent avec les mêmes problèmes. J'aimerais demander à la Municipalité comment ils pensent faire pour gérer cela et quel pouvoir ils ont du point de vue de la population pour contingerer cette problématique. Nous avons déjà une belle image concernant les « sociaux », si nous pouvions éviter d'avoir une deuxième image sur le dos, ce serait sympathique. Fin de citation

Madame la Municipale Rachel Gueissaz répond qu'une commune comme la Commune de Sainte-Croix n'a que très peu à dire sur la question de la migration en général. Cette discussion se fait tout d'abord au niveau fédéral puis au niveau cantonal et on nous répartit ensuite la population migrante dans les différentes communes. A Sainte-Croix, nous avons des structures qui fonctionnent depuis de nombreuses années, le foyer EVAM avec 120 places et il y a eu plusieurs discussions entre le Canton avant même que la Municipalité soit approchée et notamment la structure de la Grange, pour savoir si dans le cadre du conflit en Ukraine il pourrait être développé un centre temporaire d'urgence à l'Auberson. Quand Andreas Zurbrügg, le responsable du foyer EVAM a eu vent de ces discussions, il est venu vers la Municipalité pour discuter de la manière dont nous allions accueillir ce flux de requérants. Actuellement, nous en avons 335, c'est plus du double de la population migrante habituelle et nous avons demandé de privilégier au maximum un accueil collectif pour permettre une meilleure visibilité, une meilleure prise en charge et des conditions d'accueil qui soient adéquates. Malheureusement ou heureusement, il y a eu aussi un fort afflux de personnes privées qui ont décidé de faire preuve de solidarité et d'accueillir directement des gens chez eux. A l'heure actuelle, vous l'avez sans doute vu dans les communications municipales, le Syndic Cédric Roten a rencontré la Conseillère d'Etat Isabelle Moret en décembre dernier pour lui faire remarquer que nous avons quand même des difficultés en termes d'infrastructure sur la Commune de Sainte-Croix. Doubler une population migrante comme il a été le cas ces derniers mois a été très compliqué dans l'accueil, notamment au sein des écoles, où nous avons été soumis à pression et également au niveau des transports publics. Plusieurs demandes ont été adressées au Canton, notamment la demande qu'ils nous donnent une date pour que nous sachions quand se termine l'accueil d'urgence à l'Auberson et également une demande de ne pas ouvrir un autre centre d'accueil temporaire encore à Sainte-Croix et de limiter au maximum la situation et de revenir à la situation de base, à savoir 120 à 150 personnes sur le Balcon du Jura. A ce jour, malgré un nouveau rappel à la Conseillère d'Etat Mme Moret, nous n'avons aucune réponse et aucune information de la part du Canton. Nous avons heureusement de bons contacts avec le foyer EVAM qui nous tient au courant régulièrement de l'hébergement dans ses foyers mais également qui joue franc jeu avec les hébergements chez des privés, eux-mêmes ont été un peu débordés par l'arrivée, par l'afflux de migrants. Nous faisons au mieux afin de pouvoir vous donner un maximum d'informations au fur et à mesure mais nous sommes bien démunis car ces discussions et toutes les décisions en termes de migration ne se font pas au sein d'une commune.

Monsieur Jean-René Marguet

Citation

J'étais intervenu il y a deux ans environ concernant les infrastructures mises à la disposition de la population et des gens qui veulent bien nous rendre visite, notamment l'aire de pique-nique à la Gittaz et le grill de la gare d'Olten (Combe Verte). Il y a du progrès et je remercie la Municipalité. Lorsqu'on parle de tourisme 4-saisons, nous devons mettre tous les atouts de notre côté pour attirer les gens. Le tourisme 4-saisons c'est le ski, la piscine, etc mais aussi les randonnées VTT et à pied. En me promenant et en discutant avec des touristes suisse-allemands, nous avons ensemble regardé les montagnes depuis le parking de Mauborget où se situe le tableau didactique qui nous enseigne où se trouve le Weisshorn, l'Eiger, Mönch, etc.. C'est déplorable, on ne peut plus rien lire, les vitres sont cassées. Celle qui se trouve entre les Planets et les Cluds, c'est exactement la même chose. Je ne sais pas quel est l'état de celle qui se trouve à la table ronde au Mont-de-Baulmes, mais je présume qu'elle ne doit pas être en meilleur état. J'avais dit quand j'étais intervenu concernant le grill de la Combe Verte qu'il valait mieux ne rien avoir que d'avoir des trucs absolument pourris. On veut faire du tourisme 4 saisons, c'est bien. Dans ce sens il est absolument nécessaire de tendre à un sans faute dans tous les domaines notamment les infrastructures mises à disposition des touristes, des commerces et des bistrotts

ouverts en adéquation avec la venue des gens de l'extérieur. L'ensemble des acteurs économiques de notre région doit tirer à la même corde sinon les investissements consentis ne porteront pas de fruits.
Fin de citation

Monsieur Tristan Merminod

Citation

En me promenant dans le village, j'ai remarqué que les avis mortuaires commencent à disparaître et je trouve que c'est scandaleux car c'est un dernier hommage qu'on laisse aux gens et il n'y en a bientôt plus, il en reste un ou deux dans le village mais les autres ont disparu. Je ne sais pas si c'est voulu ou pas. Merci de votre réponse.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond qu'il est un peu surpris de ce qui est dit, il va vérifier, mais les avis mortuaires sont toujours présents. On les a rénovés et remplacés ceux qui étaient cassés, on a peut-être déplacé certains sur des murs qui étaient plus accessibles pour certaines personnes. Au niveau des éléments, on les a gardés. Il va se renseigner mais il n'y avait pas de volonté d'en supprimer mais une volonté de mieux les entretenir et de les déplacer dans un endroit plus accessible.

Monsieur Jean-René Marguet

Citation

Merci à la Commune de Sainte-Croix d'avoir changé les boîtes pour l'affichage des avis mortuaires. Un petit bémol, je ne sais pas combien il y en a, ce qui est dérangement c'est que le fond où l'on affiche les cartes mortuaires est blanc, donc on a du blanc sur blanc, question visibilité, ce n'est pas terrible. Une personne m'a signalé a voulu voir quel était le défunt affiché au début de la rue de France - Neuchâtel. Lecture impossible en raison de la buée. Je ne sais pas quel est le problème mais c'est à revoir. Merci.

Fin de citation

Monsieur Stefan Boegli

Citation

J'ai été approché par un habitant de Sainte-Croix. Nous avons appris la nouvelle, par rapport au budget, lors du dernier Conseil communal, que la Municipalité allait augmenter les salaires de tous les employés d'un certain pourcent. Cette personne de Sainte-Croix m'a posé la question pour quelle raison les employés qui travaillent au camion poubelle se voient supprimer les vingt minutes octroyées pour prendre une douche à la fin de la journée. Si c'est le cas, ceci ne représente pas une augmentation mais une diminution de salaire. Merci.

Fin de citation

Monsieur Steve Benoit

Citation

Sainte – Croix est une ville modèle, ayant accepté un centre d'accueil de 120 personnes. Pas beaucoup de communes de notre taille n'ont accepté autant de personnes dans le besoin.

Oui, effectivement, les réfugiés semblent, sous les différents points de vue exposés être rentables, mais ces revenus proviennent des contribuables. Ces mêmes contribuables qui ne voulaient pas arriver à 340 personnes et à qui on leur impose le double de population de requérants en rapport à la moyenne d'accueil cantonale.

J'ai le sentiment que les Autorités cantonales profitent des offres de logement bon marché de notre ville et profitent de notre bonté.

Oui pour aider des gens, mais pas pour en pénaliser d'autres. Notre population a tendu la main et par derrière, elle se fait arracher le bras.

Merci pour votre attention.

Fin de citation

Monsieur Patrice Bez

Citation

Je voulais remercier le comité du Carnaval ainsi que la Municipalité et les bénévoles qui ont fait un magnifique carnaval. Je les félicite même s'il y a eu certaines plaintes et que certaines personnes du comité du Carnaval ont été interrogées par la gendarmerie la semaine dernière, j'espère qu'on les soutiendra tous. J'aimerais aussi remercier le Journal de la Région et le Journal de Sainte-Croix qui, eux, nous ont fait une bonne publicité et une bonne visibilité, ce qui n'a pas été le cas d'autres moyens de presse dans notre région. Merci.

Fin de citation

Madame Elena Court

Citation

J'ai une petite proposition concernant la rue de France, où se trouve le collège de la Poste, le bâtiment Métier 3 et la Garderie. Sur cette rue, il y a des dizaines et des dizaines d'enfants qui descendent, il y a des parents qui accompagnent leurs enfants à la garderie ou à l'école et cette rue est devenue une rue transit. Je m'explique : pour éviter le feu, il y a pas mal de voitures qui passent dans cette rue, en passant devant le collège, devant la gare, ils montent en faisant la boucle pour le musée et ensuite, pour éviter le feu, ils prennent ensuite à droite. Cette rue devient dangereuse. Il y a quelques jours, il y a eu un accident car il y a pas mal de voitures qui, au lieu de respecter le sens unique, vont tout droit.


La proposition est de créer un trottoir ou un marquage pour les piétons qui pourrait aider et sécuriser en fait nos enfants.

Fin de citation

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt les débats et remercie particulièrement Mesdames Ferrari et Mollet pour l'efficacité de leur tâche, il remercie également toutes et tous pour la pertinence de leurs argumentations, ainsi que la Municipalité pour les réponses et soutien aux diverses thématiques. Il donne rendez-vous au 19 juin et indique que les zapettes peuvent être laissées à la place des conseillers, elles seront récupérées ensuite et rappelle également la signature du rapport-préavis par la rapportrice de la Commission.

La séance est levée à 21h28.

Le Président



Jean-Michel Bolens



La secrétaire



Mary-Claire André Mollet